

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 18 novembre 2025
N° 202537**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Madame la présidente, rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoqué le 12 novembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 13/11/2025.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	27/10/2025
Date de la 2 ^{ème} convocation :	13/11/2025
Membres en exercice :	32
Présents :	16
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet : Approbation du procès-verbal du 16/10/2025

Titulaires présents : DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents :

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », BLONDIAU Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal et RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Madame la Présidente DONNE LECTURE à l'assemblée du procès-verbal des délibérations prises en séance du 16/10/2025.

Le Comité syndical

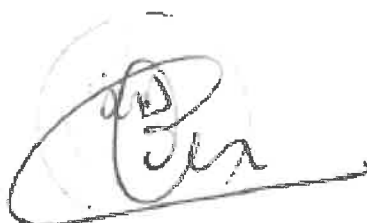
Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans observations, ni modifications le procès-verbal des délibérations prise en séance du 16/10/2025.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**





COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente à la résidence « Les Godenettes ».

Date de la 1 ^{ère} convocation :	10/10/2025
Date de la 2 ^{ème} convocation :	
Membres en exercice :	32
Présents :	22 présents + 2 pouvoirs

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », DESROUSSEAUX Chantal « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Martine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

Titulaires absents/excusés : PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien « Maing » pouvoir donné à DESROUSSEAUX Chantal, GOURDIN Alison « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Administratifs présents : Denis RODOT, Directeur Général, Laurent GILLERON, Directeur d'Harmonie, Heures Claires et Arthur Musmeaux, Peggy FREUZE, Directrice de la résidence « Arthur Musmeaux » Virginie DI GIOVANNI GIACOMO, directrice du SPASAD, Benoît BRISON, responsable comptabilité et Marie Ange DOUVRY, assistante de direction

Ordre du Jour de la Séance :

1. Approbation du procès-verbal du 25/06/2025
2. Budget annexe « CIG » 2026
3. Modification de la tarification des établissements et services au 27/10/2025
4. Modification de la liste des emplois du Comité des âges
5. Actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement pour les accueils de jour « Yokoso » et « la Relaiance »

Après avoir procédé à l'appel, Madame la Présidente

Délibération	Points abordés au Comité syndical	Explications	Décisions
2025032	Approbation du procès-verbal du 16/10/2025	Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal des délibérations de la séance du 25 juin 2025. Après présentation du document, le Comité syndical, sur proposition de Madame la Présidente, approuve à l'unanimité le procès-verbal sans observation ni modification.	Approuve à l'unanimité
2025033	Budget annexe « CIG » 2026	Madame la Présidente rappelle la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) 2025-2029 entre le S.I.V.U. "Comité des Âges du Pays Trithois", l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Conseil Départemental du Nord. Ce contrat vise à structurer l'offre médico-sociale du territoire et à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. Le C.P.O.M. couvre les établissements suivants : EHPAD HARMONIE EHPAD LES GODENETTES AJA LA RELAILLIENCE AJA YOKOSO Madame la Présidente présente ensuite l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) 2026 du C.P.O.M., ainsi que celui des établissements et services hors périmètre C.P.O.M. : EHPA LES HEURES CLAIRES EHPA ARTHUR MUSMEAUX SPASAD (SSIAD, ESAD, restauration et transport à domicile) Habitat inclusif LA HOUBLONNIÈRE Elle rappelle également la création du Centre Intercommunal de Gérontologie (C.I.G.), rassemblant ces structures dans un budget annexe unique, avec une comptabilité analytique par établissement. Après présentation et délibération, le Comité syndical adopte à l'unanimité le budget annexe "C.I.G." 2026 tel que présenté et charge Madame la Présidente d'en exécuter les ouvertures de crédits.	Adopte à l'unanimité
2025034	Tarification des établissements et services au 27/10/2025	Madame la Présidente présente au Comité syndical les modifications de la tarification 2025 applicables à compter du 27 octobre 2025 pour l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité des Âges du Pays Trithois. La principale évolution concerne le service de restauration à domicile avec la création d'une nouvelle formule intitulée « Formule essentielle », composée de : 1 entrée 1 plat du jour 1 fromage 1 pain 1 micro-beurre Le tarif est fixé à 7,54 € pour le repas et 4,30 € pour la livraison Après présentation et délibération, le Comité syndical adopte à l'unanimité la modification tarifaire telle que présentée.	Adopte à l'unanimité

2025035	Modification de la liste des emplois du comité des âges	Madame la Présidente rappelle les dispositions du Code général de la fonction publique (articles L313-1 et L332-8) prévoyant que la création et la suppression des emplois relèvent de l'organe délibérant de la collectivité. Elle indique que les ouvertures de postes sont effectuées dans le cadre du tableau prévisionnel 2026 des avancements de grade, afin de permettre la mise en œuvre des évolutions de carrière prévues pour les agents du Comité des Âges du Pays Trithois. Ces ajustements entraînent la création et la suppression de postes dans plusieurs filières : Administrative : +2 postes Médico-sociale : +25 postes Total général : +27 postes, portant l'effectif global de 269 à 296 emplois Après délibération, le Comité syndical adopte à l'unanimité les créations et suppressions de postes présentées. Il est précisé que la délibération n°20170029 du 19 octobre 2017, relative au régime indemnitaire (IHTS), s'applique de plein droit et immédiatement à la nouvelle liste des emplois, ainsi qu'à toute modification future.	Adopte à l'unanimité
2025036	Actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement pour les accueils de jour « Yokoso » et « La Relaiillance »	Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 13 octobre 2025, Madame la Présidente présente à l'assemblée le nouveau contrat de séjour applicable aux accueils de jour "Yokoso" et "La Relaiillance", tel que figurant dans le dossier de travail. Après présentation et délibération, le Comité syndical approuve à l'unanimité le contrat de séjour des deux structures dans les termes du document joint.	Adopte à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôture la séance

Fin de la séance à 18h35

Isabelle CHOAIN

